



## Contrat Pro / rupture à l'amiable / documents = rien reçu

Par **Got Germain**, le **04/12/2018** à **15:47**

Bonjour à tous,

J'ai un problème avec mon ancienne entreprise, nous avons fait une rupture à l'amiable mais je n'ai reçu aucun document (attestation pole emploi, certificat de travail, solde tout compte).

Pour faire un rapide rappel de la situation :

Le 16 août 2017, je suis recruté dans une entreprise pour effectuer mon master en alternance d'une durée de 2 ans. Suite à des problèmes interne et volonté professionnelle, nous avons convenu d'une rupture du contrat de professionnalisation à l'amiable.

La fin de mon contrat c'est faite le vendredi 12 octobre 2018. Suite à la rupture du contrat, je n'ai reçu aucun document comme le certificat de travail ou le solde tout compte.

Aujourd'hui et depuis plus d'un mois, je n'ai aucune réponse à mes demandes et je me retrouve dans l'impasse ... Car l'entreprise ne m'a toujours pas versé la totalité du mois de septembre, les 15 jours d'octobre travaillés et mes congés payés.

Je n'ai pas non plus reçu de fiche de paie depuis le mois d'août.

J'ai envoyé la semaine dernière un recommandé avec accusé de réception pour enfin avoir une réponse de l'entreprise.

Ma question est relativement simple : existe-t-il un moyen de récupérer ce que l'entreprise me doit ou c'est impossible car j'ai quitté l'entreprise ?

Cette année en alternance est ma première année dans le monde du travail et je suis un peu perdu dans les démarches et mes Droits. Aujourd'hui je souhaite juste récupérer l'argent pour lequel j'ai travaillé ...

Dans l'attente de vous lire

Germain

Par **P.M.**, le **04/12/2018** à **16:58**

Bonjour,

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'un défenseur syndical (liste disponible normalement sur le site de la DIRECCTE de la Région) ou d'un avocat spécialiste pour envisager d'assigner l'employeur devant le Conseil de Prud'Hommes en référé...